



Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87

Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snnaf0.com>

29 juin 2010

PROTOCOLE 2010

LES CONTROLEURS D'AERODROME NE DOIVENT PAS ETRE OUBLIES !

A la lecture du projet de protocole 2010 il est assez facile de lire qu'il n'y a pratiquement rien qui concerne les contrôleurs d'aérodrome TSEEAC.

L'amélioration de la passerelle vers le corps des ICNA qui se résume à la proposition de réduire de 4 à 3 ans le délai pour présenter la Sélection Professionnelle est insuffisante, n'augmente pas le nombre de postes qui est fonction du recrutement global et est bien loin des promesses de certains qui promettaient un corps unique.... FO à l'origine de la création de la SP, en 1994, revendique une augmentation de la limite d'âge compatible avec la possibilité d'effectuer au moins 15 ans dans le corps des ICNA (condition nécessaire pour bénéficier de l'ATC).

FO a de véritables propositions, validées en congrès, pour les TSEEAC contrôleurs tant sur le plan statutaire qu'indemnitare :

- création d'un emploi fonctionnel pour un déroulement indiciaire plus rapide et un indice terminal plus élevé.
- modification de la grille EVS pour positionner les contrôleurs TSEEAC des groupes F et G juste un taux en dessous du groupe E et les Chefs CA (et adjoints) ainsi que les instructeurs régionaux au niveau assistant de subdivision,
- les examinateurs devraient être positionnés un taux d'EVS au dessus des contrôleurs F et G.

Concernant les conditions de travail FO dénonce l'inégalité de traitement entre les contrôleurs et demande :

- des temps de pause pour tous les organismes de groupe G. Nous avons déjà obtenu 13% de temps de pause pour les groupes F,

- le respect des BO par une alimentation régulière des groupes F et G et la création d'un poste d'adjoint au Chef CA dans tous les organismes,
- la mise en place d'IRMA sur tous les organismes. FO est à l'origine de cette demande car l'outil IRMA contribue à une meilleure anticipation pour organiser les séquences de trafic,
- la modernisation des TWR (radio, console de travail, espace de repos, accès internet....) qui est absente du protocole.

FO demande également une meilleure gestion fonctionnelle et géographique des inaptitudes médicales. On ne choisit pas d'être inapte médical !

La gestion des arrêts formation doit permettre si l'agent le souhaite et après étude des raisons de l'arrêt formation la réaffectation sur un poste de contrôle. Cette procédure que FO défend depuis toujours a donné de très bons résultats les trop rares fois où elle a été appliquée.

La formation initiale et continue des TSEEAC exerçant une mention d'unité doit également passer par une reconnaissance des instructeurs TSEEAC en fonction à l'ENAC. Les instructeurs doivent pouvoir acquérir ou maintenir les privilèges de leur licence comme c'est le cas pour les ICA.

La mobilité fonctionnelle et géographique doit être possible dès 3 ans d'exercice de la mention d'unité. Cette mobilité est une richesse.

La place des organismes F et G doit être garantie au sein du FABEC et FO exige le maintien de l'opérateur (la DSNA) en France qui rend le service dans tous les espaces français et s'oppose à la fusion des opérateurs en un opérateur unique au sein du FAB. Le model Coopératif (Coop-Model) est le seul dispositif qui permet :

- le maintien du statut de fonctionnaire au sein de la Fonction Publique de l'Etat,
- le maintien des groupes F et G au sein de la DSNA,
- le service rendu à tous les usagers VFR et IFR,
- de s'opposer à tout dumping social,
- l'unité de la DGAC et les passerelles entre les différents services.

FO demande une extension des compétences des TSEEAC contrôleurs d'aérodrome pour qu'ils puissent, sous certaines conditions, rendre une partie du service d'approche.

Pour la défense des organismes F et G, pour améliorer les statuts de fonctionnaire, les conditions de travail et de rémunération il est indispensable de rester unis au sein de la Fonction Publique de l'Etat.

FO refuse de s'engager dans un protocole ou seules la compétition économique, la réduction d'effectif, les dégradations des conditions de travail et statutaires sont inscrites.